

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 18 JUILLET 2022

Convocation en date du : 12/07/2022
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 15
Nbre de membres ayant pris part au vote : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Dix Huit Juillet à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, Mr GIRAUD-TELME Michel, Mr HAUWILLER Julien, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, Mr SARRAZIN Bruno.

Absent excusé :

Absents :

Absent représenté :

Mme PRIMAULT Florence (représentée par Martine GIRAUD-MOINE)

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2022.072 Conventions de servitude avec le SYME 05, Raccordement alimentation électrique Poste Prapic et Poste Les Audiberts

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée de la demande du SYME pour la mise en place de convention de servitudes de passages pour les travaux suivants :

- Raccordement alimentation électrique pour la mise en place d'une antenne BOUYGUES à Prapic.

Cette servitude concerne la parcelle suivante : E 169

- Raccordement alimentation électrique pour la mise en place d'une antenne BOUYGUES au AUDIBERTS.

Cette servitude concerne la parcelle suivante : G 410

Monsieur le Maire propose de signer les conventions de servitude avec le SYME05, dont lecture est faite en cours de séance, et dont l'objet est de définir les modalités techniques de cette opération.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes avec le SYME 05 concernant la parcelle E 169 située au village de Prapic et la parcelle G 410 au hameau des Audiberts.

Le Maire
Patrick RICOU

